

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 15 septembre 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 15 septembre 2014 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absentes et excusées :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON ;
Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 039

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir d'Emmanuelle DAUVERGNE pour Olivier LE QUERE et un pouvoir de Laurence AMAND pour Christophe POISSON, Madame le Maire propose de désigner Christophe POISSON, et Nathalie BADIER, la nouvelle Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 039

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014. 07 2014 040

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du lundi 23 juin 2014 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 040

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Madame le Maire propose d'examiner en fin de conseil un vœu relatif au projet dit « COVEA », avenue de Breteuil, Villa Ségur, conformément aux demandes des habitants. L'ensemble du conseil approuve cette demande.

3 - Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil du 7ème arrondissement. **07 2014 041**

Mme GAUDE rappelle que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'arrondissement est chargé d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Mme EDOU indique que le règlement intérieur présenté est bien équilibré mais regrette que tous les Elus n'aient pas été associés à sa définition.

En réponse à 2 questions posées par Mme EDOU relatives aux articles 16 et 19 du règlement intérieur, Mme GAUDE précise que le temps de parole limité à cinq minutes doit être considéré par intervention. Concernant la possibilité pour tout élu de présenter des projets de vœu en cours de séance, il appartient au Maire d'arrondissement de décider de le proposer à la discussion.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 041

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7ème et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2014 042

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur POISSON souligne l'importance de l'activité de l'association Entracte qui accueille trois cents élèves pour suivre des activités musicales dans les salles du Conservatoire Erik SATIE. Il rappelle qu'une précédente convention avec cette association a été signée en juin 2014 pour l'occupation des salles du conservatoire pendant les heures ouvrées et précise que celle-ci concerne les horaires au-delà des heures ouvrées du conservatoire.

Madame le Maire précise qu'elle a repris personnellement la gestion financière du conservatoire, afin d'assurer un meilleur contrôle de gestion et donc d'éviter que ne soient engagées des dépenses indues.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 042

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. 2014 DDCT 18

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Avant de céder la parole à Monsieur POISSON, Madame le Maire souligne qu'une seule association du 7^e arrondissement, Inter 7, également soutenue par les fonds du maire du 7^e arrondissement, est concernée par ces subventions et qu'aucune n'est concernée par les conventions.

Monsieur POISSON rappelle que cette délibération concerne les associations pratiquant l'intégration linguistique, l'accompagnement vers les certifications attestant d'un niveau d'acquisition du français, la qualification des acteurs, les projets à destination des résidents des foyers de travailleurs migrants ou encore le renforcement de l'information, de l'orientation

et du conseil. Il précise que les habitants du 7^{ème} arrondissement peuvent également profiter d'autres associations qui ne sont pas domiciliées dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DDCT 18

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 – Subvention (9.000 euros) au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Actions Sociales - Musée social, CEDIAS (7e). 2014 DAC 1333

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame le Maire souligne que cette subvention concerne à la fois la culture et la préservation du patrimoine.

Madame Philippine HUBIN rappelle que cette subvention de 9 000 euros destinée au musée social, fondation reconnue d'utilité publique, qui accueille en majorité des étudiants, des chercheurs et des travailleurs sociaux, permet d'assurer le fonctionnement et le paiement des 11 salariés de l'association.

Mme le Maire relève que la fréquentation de ce centre n'est toutefois pas à la hauteur de la subvention.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1333

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 – Subvention (1.000 euros) à l'association Ateliers d'Ecriture et Galerie Bansard A.E.G.B. (7e). 2014 DAC 1347

8 – Subvention (4.000 euros) à l'association Ciné d'hier (7e). 2014 DAC 1349

9 – Subvention (2.000 euros) à l'association Société littéraire et artistique du 7e. (7e). 2014 DAC 1461

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. HODENT présente les trois subventions à des associations culturelles du 7^{ème} arrondissement.

Concernant la subvention pour l'atelier d'écriture de la galerie Bansard, M. HODENT regrette que son montant ait été ramené à 1 000 € alors que les années précédentes, il était de 2 000 €.

Il se réjouit en revanche que le montant de la subvention pour Ciné d'hier ait presque doublé cette année pour s'établir à 4 000 €.

Enfin, la dernière subvention présentée concerne la Société Littéraire et Artistique du 7^{ème} pour 2 000 €. M. HODENT félicite cette association et son président M. Didier BEOUTIS, pour la qualité des conférences qu'elle organise en mairie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1347

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1349

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1461

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Hommage à Jean-Jacques Grunenwald. Apposition d'une plaque commémorative 9 rue Dupont des Loges (7e). 2014 DAC 1359

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT rappelle brièvement la biographie de Jean-Jacques GRUNENWALD, en mentionnant notamment qu'il obtint un deuxième Grand Prix de Rome et qu'il succéda à son professeur Marcel DUPRE comme organiste titulaire de l'orgue de Saint-Sulpice.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative au 9, rue Dupont des Loges, où il mourut en 1982 à l'âge de 71 ans.

Le texte de cette plaque sera le suivant : « Jean-Jacques GRUNENWALD, 1911-1982, compositeur et organiste du grand orgue de Saint-Sulpice, a vécu dans cet immeuble de 1969 jusqu'à sa mort » .

M. POZZO DI BORGO approuve cette initiative.

Mme le Maire indique que de nombreux projets relatifs à des appositions de plaques vont être présentés au prochain Conseil de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1359

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 – Caisse des écoles (7è)-Subvention (31 648 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. 2014 DASCO 1094

12 – Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (9 205 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2014 DASCO 1113

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT présente deux subventions à la Caisse des écoles :

-une subvention de 31 648 euros et un avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

-une subvention de 9205 euros pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

M. HODENT souligne l'intérêt des subventions destinées à la Caisse des écoles. Depuis 2012, deux enveloppes existent : la subvention de restauration, votée en juin 2014 ? et l'enveloppe d'amélioration de la qualité. Cette dernière fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs passée entre la Caisse des écoles et la Ville Paris depuis 2012. C'est l'avenant portant sur 2014, dernière année d'exécution, qui est soumis au Conseil.

La subvention permet l'amélioration des denrées alimentaires, l'augmentation de produits issus de l'agriculture biologique (20% actuellement), l'utilisation de produits « Label Rouge », de poissons issus de la pêche durable, de produits locaux et dont la production est respectueuse de l'environnement et la fabrication de plats « maison ». A noter que sont interdits huile de palme et OGM.

Monsieur HODENT insiste également sur la pédagogie de l'action de la Caisse des écoles auprès des parents, notamment en ce qui concerne la lutte contre le gaspillage. Il indique également que les agents chargés d'aider les enfants pendant les repas sont quelquefois peu motivés en raison de la faiblesse de leur rémunération.

Mme le Maire précise que ce travail devrait néanmoins être bien fait.

M. HODENT pointe la difficulté pour ces personnels de relever hiérarchiquement de la Circonscription des affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE), alors qu'ils exercent une mission dévolue à la Caisse des écoles.

Concernant la subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances, Monsieur HODENT indique que la Ville de Paris a créé un organisme nommé Arc-en-ciel pour les enfants très peu aidés socialement. Ces séjours Arc-en-ciel sont très peu chers pour les parents, mais coûtent à la Caisse des écoles qui paie le même prix, qu'un enfant soit très aidé ou pas aidé. Dans ce cadre, la Ville de Paris octroie une subvention qui se monte à 9 000 euros pour compenser ce que les parents ne paient pas.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DASCO 1094

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DASCO 1113

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Subvention (7.300 euros) à l'UCIAP 7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1074

14 – Subvention (8.300 euros) à l'association Le Faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1075

15 – Subvention (1.300 euros) à l'association Verneuil Village pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1129

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE présente trois subventions aux illuminations pour l'année 2013, et regrette leur diminution chaque année.

- Une subvention qui sera attribuée à l'UCIAP pour les illuminations de fin d'année 2013 pour un montant de 7 300 euros.
- Une subvention à l'association du Faubourg Saint-Germain également pour ses illuminations de l'année 2013 de 8 300 euros.
- Une subvention à l'association Verneuil Village pour les illuminations de fin d'année 2013 de 1 300 euros.

Madame GAUDE rappelle que les associations de commerçants font le maximum pour éclairer les rues de l'arrondissement, avec les moyens et les aides dont elles disposent et qui se réduisent tous les ans. Madame GAUDE craint une nouvelle diminution en 2014.

Monsieur POZZO DI BORGO estime que sur le sujet de la diminution de subventions, le problème principal de la Ville de Paris soit de trouver 400 millions d'euros. Il craint que les subventions aux associations soient impactées, ce qui risque de porter atteinte à la qualité des illuminations de Noël 2014.

Madame le Maire indique en discuter avec les autres maires d'arrondissements, pas forcément de la même couleur politique, et estime qu'il y a des arrondissements où des associations bénéficient de subventions plus importantes, et d'autres où de nouvelles associations bénéficient de nouvelles subventions.

Madame le maire indique également avoir défendu le budget des investissements localisés la semaine dernière à l'Hôtel de Ville, et avoir obtenu tout ce qui était demandé pour les espaces verts, les écoles, les crèches, les équipements de proximité... Reste un sujet en discussion, la mise aux normes d'accessibilité des PMR, c'est-à-dire personnes à mobilité réduite, de la crèche Université, pour près de 2 millions d'euros. C'est le seul équipement au sujet duquel une discussion existe encore avec la Mairie de Paris. Madame le maire reconnaît que, pour mettre aux normes, tout ce qui est accessibilité aux PMR coûte extrêmement cher.

Monsieur POZZO DI BORGO souhaite faire une remarque: une Loi a été votée en faveur de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, mais qui reste trop complexe. Beaucoup de mairies et d'établissements publics n'ont pu assumer. La loi a été reportée, mais il estime que la Mairie de Paris se doit de dégager au moins 20 millions d'euros pour ce sujet sur les 8 milliards d'euros de budget annuel.

Madame le Maire indique que la crèche Université pourrait être fermée alors qu'il y a des enfants qui y sont inscrits. Cela pose un problème avec la Mairie de Paris, mais regrette qu'une loi ait été votée sans moyens.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DDEEES 1074

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DDEEES 1075

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DDEEES 1129

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature. 2014 DF 1009

17 – Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface. 2014 DF 1019

18 – Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature. 2014 DFA 14

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE rassemble trois délibérations concernant l'affichage publicitaire dans Paris.

Madame GAUDE indique que la première délibération concerne le droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris à l'exception du mobilier urbain, des murs et des clôtures pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières, dépendances de chantiers relatives à des travaux sur le domaine public routier, et une convention d'occupation du domaine public.

La deuxième délibération concerne la signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports publics de surface.

La troisième délibération concerne le droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris hors du domaine public routier pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières, dépendances de chantiers relatives à des travaux installés sur et en saillie ou empiètement sur le domaine de la ville avec une convention d'occupation du domaine public et une autorisation à régulariser également.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DF 1009

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DF 1019

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DFA 14

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

19 – Subvention (273 138 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective La Providence (7e). 2014 DFPE 1303

20 – Subvention (177.899 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la halte-garderie Le Chalet du Champ de Mars (7e). 2014 DFPE 1304

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Monsieur LE QUERE rassemble deux subventions à des établissements d'accueil de la petite enfance du 7^e :

- une subvention de 273 138 euros et l'avenant n°1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour la crèche collective La Providence ;
- une subvention de 177 899 euros et avenant n°1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour la halte-garderie Le Chalet du Champs de Mars dans le 7^e.

Monsieur LE QUERE rappelle que les deux conventions qui étaient pour une durée de 3 ans arriveront à échéance le 31 décembre 2016 : l'une pour La Providence et l'autre pour Le Chalet du Champs de Mars. Après étude du budget, la première subvention s'élève à 273 138 euros. La deuxième s'élève à 177 899 euros.

Madame le Maire indique que si les montants paraissent élevés, ce sont de gros travaux qui sont en cours depuis un certain temps.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DFPE 1303

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /

Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DFPE 1304

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

21 – Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du cœur" de décembre 2014. 2014 DFPE 1378

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Monsieur LE QUERE indique que cette opération a pour objet de renouveler pour la sixième fois l'engagement de la Ville de Paris aux côtés des Restaurants du Cœur et de la société Sodexo, afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance.

Lors de la dernière campagne d'hiver, 225 établissements s'étaient engagés à participer au dispositif, soit en recueillant des dons au sein des établissements, soit en orientant les familles vers les seize mairies d'arrondissement participantes.

Pour la troisième année consécutive, les mairies participantes ont souhaité rejoindre le dispositif en organisant une collecte dans leurs locaux. Cette opération a pour objectif de recoler des vêtements d'hiver, des produits d'hygiène et divers produits de puériculture.

Les dons de la dernière campagne ont été répartis dans 6 centres d'activités de distribution alimentaire, vestimentaire et de produits d'hygiène des Restos du Cœur qui accueillent à Paris 2 000 bébés de 7 jours à 18 mois.

Devant la mobilisation des professionnels de la petite enfance et des parents, il est proposé que la Ville de Paris apporte à nouveau son concours aux Restaurants du Cœur en s'appuyant sur l'ensemble des réseaux de la petite enfance ainsi que sur les mairies d'arrondissement volontaires, pour mettre à disposition des familles un lieu de stockage dans leurs locaux.

Après échange avec les Restaurants du Cœur de Paris, il est proposé que cette opération se déroule cette année, pour l'hiver 2014-2015, du 1^{er} au 5 décembre 2014 ou le samedi 6 décembre, au choix des mairies d'arrondissement.

Madame le Maire rappelle soutenir ces opérations, comme la collecte pour la Banque alimentaire qui a rencontré un gros succès l'année dernière, mais qui démontre aussi la solidarité du 7^e. La Mairie du 7^e soutient également toutes les opérations de collecte pour nos compatriotes en difficulté, y compris pour les habitants du 7^e arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DFPE 1378

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 -- Programme Local de Prévention des Déchets 2014 -- Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes. 2014 DPE 1019

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que cette délibération concerne 13 associations situées dans un certain nombre d'arrondissements et dont l'action est très parcellaire et non transposable. Après la troisième année d'exercice, Monsieur BERNARD souhaite exprimer un avis négatif à l'égard de ces actions qui n'ont pas d'impact dans le 7^e arrondissement.

Monsieur BERNARD estime que la réduction des déchets est un phénomène qui se fait naturellement, sans que l'impact de ces associations soit réel. La réduction des déchets est plutôt liée à la réduction des activités industrielles productrices de déchets (teinturerie et autres) dans Paris. La mesure du volume de ces activités est clairement corrélée à la baisse du nombre de déchets.

Monsieur BERNARD s'interroge donc sur l'utilité de dépenser 75 000 euros qui pourraient être consacrés par exemple aux illuminations, ou à d'autres activités d'associations sociales qui le mériteraient certainement de manière plus importante.

Considérant comme un dévoiement de l'action par rapport au financement, monsieur BERNARD propose de voter défavorablement à cette délibération.

Madame le Maire confirme cette position car aucune association n'est concernée par le 7^e arrondissement et que les actions innovantes des années 1970 ou 80 n'ont plus d'aspect innovant.

Madame EDOU pense que ces subventions visent effectivement le ramassage des déchets, mais qu'elles sont aussi des actions de prévention visant à faire en sorte que nos concitoyens prennent conscience dans leur quotidien des déchets que peuvent générer les activités du quotidien. Madame EDOU estime aussi que c'est une dimension pédagogique que suivent ces associations.

Par ailleurs, concernant la façon dont est organisée la sélection de ces associations, si la majorité déplore qu'il n'y ait pas d'association du 7^e ou qui concerne le 7^e arrondissement, c'est malgré tout un panel large au niveau parisien. Toute association peut se présenter.

Madame EDOU cite l'association A TOI THEÂTRE qui prône le théâtre pour sensibiliser au traitement des déchets.

Madame le Maire admet que s'il n'y a effectivement pas d'associations du 7^e, elle pourrait donner un accord pour des associations d'autres arrondissements. Il est déjà arrivé de soutenir une subvention pour une association d'un autre arrondissement qui vient pratiquer ses activités dans le 7^e. Madame le maire évoque de nombreuses associations du 7^e qui travaillent avec des habitants qui ne sont pas du 7^e, et qui sont soutenues.

Madame le Maire accepterait donc de soutenir des associations qui fassent de la prévention ou des actions innovantes en lien avec des nouveaux moyens de faire des collectes de déchets. Elle cite par exemple des actions sur la couche d'ozone où, effectivement, la prévention et les actions environnementales ont fonctionné. Elle regrette que ce ne soit pas le cas des associations citées dans la délibération.

Monsieur POISSON indique à Madame EDOU, que dans le cadre de sa délégation, il est ouvert à tout projet d'association et qu'il est prêt à les aider si ces projets s'avèrent sérieux et intéressants dont l'association A TOI THEÂTRE.

Monsieur POZZO DI BORGIO estime que Paris est très en retard dans la gestion des déchets. Il regrette une absence de politique cohérente de la Mairie de Paris. Il estime que ce genre d'action présentée dans la délibération est en fait une sorte de cache-misère de cette absence de politique de tri des déchets à Paris. Il regrette que depuis quatorze ans où la gauche dirige la Mairie de Paris, l'exécutif ne sait que faire de la communication, s'amuser à financer des associations, faire du théâtre, mais que tout cela reste un « cache-misère ».

Madame le Maire rappelle qu'une partie du 7^e est très sale parce que la piétonisation des voies sur berges nous a privés d'agents qui sont en charge de la propreté dans tout le 7^e arrondissement.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2014 DPE 1019

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

23 – Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation. 2014 DPE 1029

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique qu'il s'agit d'un marché de services pour le passage des engins laveurs qui sont entretenus par le personnel de la Ville sous un marché public. Il s'agit de ces engins qui, par leurs caractéristiques techniques, sont capables de nettoyer des espaces particulièrement souillés. Le 7^e arrondissement compte un certain nombre d'endroits souillés, dont le Plan Local de Propreté avait recensé tous les points noirs.

Le marché de Saxe, qui est sous l'autorité de la Mairie de Paris, a besoin d'être nettoyé très périodiquement. Le système opérationnel qui avait été mis en place n'était pas forcément le

bon, et la Mairie du 7^e réclamait des passages plus réguliers. Sur le plan technique, des améliorations peuvent être faites pour que l'on puisse parvenir à une meilleure utilisation de ces engins. C'est le souhait de la Mairie du 7^e.

Le marché en question est divisé en deux lots : un premier lot concerne les arrondissements du 9^e, 10^e, 11^e et les voies sur berges, qui nous concernent donc en partie. Le lot n°2 concerne le 7^e arrondissement.

Monsieur BERNARD propose de voter cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DPE 1029

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

24 – Occupation du domaine public Aérogare des Invalides à Paris (7e). Contrats avec AIR FRANCE. 2014 DVD 1012

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que la délibération concerne la concession entre la Ville de Paris et Air France, pour occuper l'aérogare. Une délibération avait été présentée lors de la précédente mandature sur le renouvellement de la concession. Malgré l'augmentation de la concession, Air France est restée car la compagnie apprécie cette aérogare.

La délibération concerne un local technique pour la climatisation et le rafraîchissement de la salle de vente de billets, et 9 000 euros pour la trémie qui permet d'accéder au parking.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DVD 1012

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 – Études de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché. 2014 DVD 1052

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que l'Inspection générale des carrières, service de la Ville, est l'organisme qui réalise les expertises, les analyses et surtout les diagnostics pour les sols de

Paris. Dans cette délibération, il s'agit de passer, en son nom, un marché pour les expertises qui sont réalisées dans le sol pour l'implantation d'équipements publics. Il va être fait par un appel d'offre à des entreprises.

Le marché est composé de deux lots : un lot nord qui correspond à la rive droite de la Seine, sur laquelle il y a une prévalence de ce gypse antéludien, et un lot sud, en rive gauche, moins problématique. En conséquence, le premier lot, le 7^e n'appartient pas, est doté de trois fois plus de moyens que le second, auquel il est rattaché.

Dans le passé, le Plateau Joffre s'est effondré parce que le marché n'était pas suffisamment doté pour permettre ces travaux. Finalement, le 7^e en a bénéficié, et plus d'un 1,4 million d'euros ont permis aujourd'hui au plateau Joffre d'accueillir des manifestations publiques.

En conséquence, monsieur BERNARD n'estime pas possible de s'opposer à cela. Il souhaite signaler que la disparité de un à trois entre le nord et le sud, qui s'expliquait pour des raisons géologiques, ne s'explique plus aujourd'hui.

Donc, si un vœu pouvait être exprimé, ce serait que la fourchette soit suffisamment grande pour permettre de continuer à expertiser et de rendre le Champ de Mars sans danger.

Monsieur BERNARD invite donc le Conseil à voter ce marché, tant pour le lot nord que pour le lot sud.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DVD 1052

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

26 – Vœu relatif au projet COVEA – Avenue de Breteuil et Villa de Ségur.
V 07 2014 043

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD rappelle qu'une réunion exceptionnelle du Conseil de quartier du quartier Ecole Militaire s'est tenue dans la salle des mariages le 3 septembre 2014 en présence de l'opérateur COVEA sur le dépôt de demande de permis de construire. Lors de cette réunion, des observations ont été formulées par les participants, que ce soient les associations, les administrés, les riverains et les associations *ad hoc* qui s'étaient constituées à l'égard de ce projet. Le Conseil d'arrondissement s'était engagé à les reprendre sous forme de vœu pour leur donner une force à l'égard du Conseil de Paris et de la Direction de l'urbanisme.

C'est pour cette raison que ce vœu reprend, sous une forme très technique, l'ensemble de ces observations, qui portent sur l'harmonisation des couleurs de façade pour éviter la rupture de ton entre le bâti existant et le bâti installé.

Une autre question soulevée par des riverains concerne un rehaussement technique et lié à des aéro-réfrigérants, pour lesquels la Mairie du 7^e émet généralement des réserves en proposant plutôt des solutions de climatisation par sous-sol pour éviter les nuisances visuelles et sonores.

Enfin, il est demandé des traitements végétalisés qui ne provoquent pas une rupture qui paraissait inacceptable entre les bâtiments de logements sociaux qui étaient minéralisés et les bâtiments vendus sur le marché qui étaient, eux, végétalisés.

Le dernier point porte sur le traitement architectural des jours de souffrance.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des réunions sur lesquelles elle s'était engagée, de nombreuses avancées ont été obtenues notamment en termes de renonciation à plusieurs centaines de mètres carrés, alors que le promoteur avait obtenu et payé des droits à construire et que certains mettaient en doute sa capacité de renégociation, pour ne pas dire sa capacité à obtenir des améliorations et des avancées auprès du promoteur et avant même que le permis de construire ne soit déposé.

La construction devrait être conforme aux demandes, aux requêtes et aux observations de la majorité des habitants. Cela s'inscrit dans la manière dont sont traitées toutes les grandes opérations immobilières dans le 7^e arrondissement, malgré les oppositions de la part de certains.

Concernant les jours de souffrance, madame le maire rappelle que le promoteur aurait pu construire ce qu'il voulait comme il le voulait, mais qu'ils vont être ménagés, alors qu'un jour de souffrance, par définition, n'existe pas.

Madame le maire ajoute qu'un travail commun a été mené avec les services de la Ville de Paris.

Madame EDOU souhaite qu'une harmonisation des couleurs soit proposée. Madame EDOU propose que des maquettes soient présentées aux habitants par COVEA.

Madame le Maire indique que COVEA s'y est engagée.

Madame EDOU reconnaît effectivement que des améliorations substantielles ont été apportées au projet.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2014 043

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

L'ordre du jour est épuisé, Madame le maire passe aux questions diverses et indique que, mercredi 24 septembre, des conférences et un après-midi consacré au soutien aux chrétiens d'Orient, aura lieu à partir de 15 heures jusqu'à 18 heures 30, qui se clôturera avec une conférence.

Madame le maire indique que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 6 octobre à 18h30.

Monsieur POZZO DI BORGO salue l'initiative sur les chrétiens d'Orient.

Il salue également les travaux effectués place du Palais Bourbon qui ont élargi la place. Les travaux lui ont redonné de son lustre et de sa dignité. Il souligne que c'est un des éléments de la politique des élus du 7^e arrondissement depuis toujours, que de faire en sorte que les places du 7^e arrondissement soient belles.

Madame le Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Concernant les rythmes scolaires, madame le maire rappelle l'engagement et le travail qui a pu être fait. Une seule fermeture de classe a été nécessaire à l'école Las Cases mais elle a été acceptée en raison d'un problème de démographie. Mais trois fermetures de classes ont été évitées dans d'autres écoles.

Monsieur HODENT souligne que 600 enfants sur Paris ont été retirés des écoles primaires publiques. Sur le 7^e, plusieurs établissements sont à la limite de fermetures de classes pour l'année prochaine.

Madame le Maire rappelle que des enfants ont aussi été scolarisés dans le privé et qu'ils peuvent peut-être revenir dans le public.

Monsieur HODENT ajoute qu'à chaque réforme, des enfants sont retirés des écoles publiques et, qu'un an ou deux après, ils reviennent dans le public.

Monsieur LE QUERE annonce les prochains conseils consultatifs de quartiers (CCQ), le 16 septembre au Gros-Caillou à 18 heures 30 à la Maison des Associations, le 18 septembre pour le quartier École militaire, à 18 heures 30 à la Mairie, le 22 septembre pour le quartier Invalides, à 18 heures 30 à la mairie également, et le 23 septembre pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin, à 18 heures 30 à la mairie.

Madame GAUDE indique que du 2 au 19 octobre, dans l'arrondissement, des événements sont organisés par les commerçants dans l'arrondissement et également sur l'esplanade des Invalides.

Madame EDOU souhaite informer d'une initiative de la Mairie de Paris en matière de budget participatif. C'est la première année que ce projet est mis en œuvre, où les Parisiens peuvent voter pour la mise en place d'un projet parmi quinze qui sont présentés au niveau parisien. Cela préfigure des initiatives qui seront plus poussées dans les années qui viennent où il pourra y avoir, au sein des arrondissements, des projets qui peuvent émerger et qui seront mis

en œuvre à partir du moment où les citoyens voteront pour. L'initiative a lieu du 24 septembre au 1^{er} octobre.

Monsieur BERNARD ajoute que l'opération éco-jeunes sur le Champ de Mars se renouvelle le 9 octobre toute la journée pour les enfants des écoles du 7^e arrondissement, pour un ramassage des déchets et une démonstration des services de la propreté et des espaces verts.

Monsieur POISSON relaie l'ensemble des associations qui ont participé au Forum des Associations il y a quelques jours et qui tenaient à remercier la qualité de service du personnel de Mairie, puisque tout s'est extrêmement bien passé.

Madame le Maire rappelle le succès du déjeuner sur l'herbe à la mairie le dimanche 7 septembre.

Madame EDOU souhaite réagir sur la journée des associations et demande qu'elle se tienne plutôt le samedi, comme cela se fait dans les autres arrondissements. Dans le 7^e, elle a lieu le mercredi de 10 heures à 17 heures, créneau difficile pour les habitants qui ne seraient pas disponibles et qui travaillent. Madame EDOU ajoute que pour les associations qui sont présentes pour trouver des bénévoles, il serait préférable que la journée ait lieu plutôt le samedi pour que les habitants du 7^e puissent se déplacer plus massivement encore.

Monsieur POISSON indique que les associations ont eu le choix et, que pour le moment, elles préfèrent ce créneau à d'autres créneaux du week-end.

Madame le Maire rappelle que les ALG (agents de logistique générale) ne travaillent pas le week-end en plus de la semaine, et il est impossible d'ouvrir la Mairie sans agents. Madame le maire encourage madame EDOU à trouver une solution avec les services de l'Hôtel de Ville en charge des ALG. Le deuxième aspect pour l'ouverture de la mairie le samedi est que le 7^e arrondissement se vide de ses habitants le week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H45

Le Secrétaire de Séance



Christophe POISSON

Le Maire du V^{ème} arrondissement



Rachida DATI